

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Sonia LOUZIR et Fayçal DERBEL.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-12	31-déc-11 Retraité	31-déc-11
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	85 705	54 779	55 568
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	197 392	318 887	308 856
Créances sur la clientèle	3	2 050 159	1 883 853	1 883 202
Portefeuille-titres commercial	4	12 102	15 097	11 867
Portefeuille d'investissement	5	302 276	297 068	133 100
Titres mis en équivalence		0	0	8 376
Valeurs immobilisées	6	50 433	52 185	47 497
Actifs d'impôts différés	7	6 662	4 186	4 241
Autres actifs	8	28 948	30 914	32 503
TOTAL ACTIFS		2 733 677	2 656 969	2 485 210
PASSIFS				
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	70 118	214 025	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	180 678	142 424	356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 806 245	1 727 985	1 769 826
Emprunts et Ressources spéciales	12	87 978	54 700	54 700
Passifs d'impôts différés		0	0	28
Autres passifs	13	118 878	84 262	80 472
TOTAL PASSIFS		2 263 897	2 223 396	2 261 475
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 451	5 336	40
Intérêts des minoritaires dans les réserves		197 303	199 455	1 990
INTERETS MINORITAIRES		204 754	204 791	2 030
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		80 494	75 759	75 759
Réserves consolidées et assimilées		171 713	132 255	122 941
Modifications comptables		175	(2 114)	0
Résultat consolidé		12 644	22 882	23 005
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	265 026	228 782	221 705
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 733 677	2 656 969	2 485 210

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	687 668	943 436
Crédits documentaires	16	395 287	264 452
Total des passifs éventuels		1 082 955	1 207 888
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	142 520	252 300
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	18	27	27
Total des engagements donnés		142 547	252 327
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	1 682 609	1 777 759
Total des engagements reçus		1 682 609	1 777 759

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraité	Exercice 2011
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	118 296	117 920	117 339
Commissions (en produits)	22	38 275	35 615	35 960
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	8 917	7 725	9 560
Revenus du portefeuille d'investissement	24	14 817	13 036	6 512
Total des produits d'exploitation bancaire		180 305	174 296	169 371
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(43 655)	(44 360)	(46 262)
Commissions encourues		(2 240)	(1 989)	(2 298)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(493)	(1 926)	0
Total des charges d'exploitation bancaire		(46 388)	(48 275)	(48 560)
PRODUIT NET BANCAIRE		133 917	126 021	120 811
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(1 765)	697	(119)
Autres produits d'exploitation		3 395	2 811	2 761
Frais de personnel		(56 900)	(51 568)	(51 564)
Charges générales d'exploitation		(27 440)	(24 900)	(24 118)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(11 164)	(9 250)	(8 931)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 273	30 839	25 116
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0	544
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		61	3 516	3 516
Impôts sur les bénéfices	28	(4 239)	(6 137)	(6 131)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		20 095	28 218	23 045
Intérêts des minoritaires		(7 451)	(5 336)	(40)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		12 644	22 882	23 005
Effets des modifications comptables		175	(2 114)	(2 114)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12 819	20 708	20 891
RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION	29	0,785	1,510	1,518

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraité	Exercice 2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	167 917	160 127	160 452
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(54 168)	(51 133)	(48 601)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers	1 334	2 332	2 332
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers	6	170	170
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle	(182 011)	(302 179)	(301 527)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	72 656	125 275	135 855
Acquisition / Cession des titres de placement	8 165	(2 341)	(3 610)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(52 376)	(53 886)	(53 543)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	11 548	(7 863)	(9 409)
Impôts sur les sociétés	(5 687)	(6 994)	(7 337)
Flux d'exploitation des activités non bancaires	14 138	9 376	154
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation	(18 478)	(127 116)	(125 064)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	6 001	4 257	4 961
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement	9 384	(49 357)	(36 686)
Acquisitions et cessions des immobilisations	(14 575)	4 043	4 017
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	810	(41 057)	(27 708)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts	0	0	(26 500)
Emission/Rachat d'action	35 732	(5 424)	0
Augmentation / diminution des ressources spéciales	33 238	6 988	6 988
Dividendes versés	(20 109)	(19 362)	(12 668)
Réduction de capital	(4 840)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	44 021	(17 798)	(32 180)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	26 353	(185 971)	(184 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	5 799	191 770	191 517
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	32 152	5 799

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2012.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KDT.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

*A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de

référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9. Modifications comptables

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011, ainsi que des corrections dues à la modification de la méthode de consolidation des sociétés suivantes : « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS ACTIONS SICAV » et « ALYSSA SICAV » qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat.

2.9.1. Retraitements opérés au niveau de la société-mère « UBCI »

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

2.9.1.1. Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	<i>CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif"</i>	(13 724)	752	(12 972)

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	<i>Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite</i>	-	(1 151)	-
	<i>Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite</i>	-	1 902	-
CH 7 : "Charges générales d'exploitations"		(23 913)	(258)	(24 171)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	(258)	-
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(8 926)	(319)	(9 245)
	<i>Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011</i>	-	(319)	-

2.9.1.2.Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraité	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « Revenus du portefeuille titre d'investissement » vers CH5/PR6 : « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	

2.9.1.3.Retraitements opérés sur le bilan au 31 décembre 2011 :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"		55 068	(788)	54 280

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 : "Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3 : "Créances sur la clientèle"		1 883 093	652	1 883 745
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 : "Créances sur la clientèle"	-	652	-
AC 6 : " Valeurs immobilisées"		47 480	4 688	52 168
	Constatation d'amortissements complémentaires au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
AC 7 : "Autres actifs"		32 005	(1 515)	30 490
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 : "Créances sur la clientèle"	-	(652)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 "Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 1 : "Banques Centrales et CPP"		-	214 025	214 025
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	214 025	-
PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"		356 449	(214 025)	142 424

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	(214 025)	-
PA 3 : "Dépôts de la clientèle"		1 770 165	(1 651)	1 768 514
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 : "Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 5 : "Autres passifs"		79 340	4 513	83 853
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

2.9.2. Retraitement suite au changement du périmètre de consolidation

Le changement de la méthode de consolidation des sociétés suivantes : « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS ACTIONS SICAV » et « ALYSSA SICAV » qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat. Ces retraitements se présentent comme suit :

2.9.2.1. Retraitements des rubriques du bilan

Rubrique	Montant du retraitement
<i>AC 2 : "Créances sur les établissements bancaires et financiers"</i>	10 031
<i>AC 4 : "Portefeuille titres commercial"</i>	3 230
<i>AC 5 : "Portefeuille d'investissement"</i>	163 968
<i>Titres mis en équivalence</i>	(8 376)
<i>Actifs d'impôt différé</i>	(55)
<i>AC 7 : "Autres actifs"</i>	(74)
<i>Passifs d'impôt différé</i>	(28)
<i>PA 5 : "Autres passifs"</i>	(723)
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>	5 296
<i>Intérêts des minoritaires dans les réserves</i>	197 465

2.9.2.2. Retraitements des rubriques de l'état de résultat

Rubrique	Montant du retraitement
<i>PR 1 : "Intérêts et revenus assimilés"</i>	581
<i>PR 2 : "Commissions"</i>	(345)
<i>PR 3 : "Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières "</i>	(1 835)
<i>PR 4 : "Revenus du portefeuille d'investissement"</i>	7 792
<i>CH 1 : " Intérêts encourus et charges assimilées"</i>	1 902

Rubrique	Montant du retraitement
<i>CH 2 : " Commissions encourues "</i>	309
<i>CH 3 : " Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières "</i>	(1 926)
<i>CH 5 : " Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs "</i>	(452)
<i>PR 7 : " Autres produits d'exploitation "</i>	50
<i>CH 6 : " Frais de personnel "</i>	(4)
<i>CH 7 : " Charges générales d'exploitation "</i>	(524)
<i>Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</i>	(544)
<i>CH 11 : " Impôts sur les bénéfices "</i>	(6)
<i>Intérêts des minoritaires</i>	(5 296)

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Taux de Contrôle		Taux d'Intérêt		Méthode de consolidation			
	2012	2011	2012	2011	2012	2011 retraité	2011	Motif du changement de la méthode de consolidation
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Finance	99,97%	99,98%	99,97%	99,98%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
U T P SICAF	41,75%	41,75%	41,63%	41,63%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(a)
HANNIBAL SICAV	24,37%	8,64%	23,47%	8,64%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
SALAMBO SICAV	83,57%	15,88%	78,67%	15,88%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
UNIVERS SICAV	70,15%	9,64%	68,30%	9,64%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
ALYSSA SICAV	3,01%	2,12%	2,68%	2,12%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(c)

(a) L'intégration globale de l'U T P SICAF est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait¹ exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ;
- La présidence du conseil d'administration est assurée par le Directeur Général de l'UBCI ;
- La gestion de son portefeuille assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ;
- L'activité de dépôt assurée par l'UBCI ; et
- L'existence d'un contrôle de droit égal à 41.75% et l'absence de tout autre actionnaire en détenant plus.

¹ Conformément aux dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales et la Norme Comptable 35 relative aux Etats financiers consolidés.

(b) L'intégration globale de HANNIBAL SICAV, SALAMBO SICAV et UNIVERS SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de leur conseil d'administration ;
- La gestion de leur portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ;
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI ; et
- L'absence de tout autre actionnaire en détenant plus.

(c) L'intégration globale de ALYSSA SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ;
- La gestion de son portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ; et
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2012	2011
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	0,00%
SABA	26,18%	0,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 85 705 KDT contre 54 779 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 452
Comptes ordinaires BCT	<u>54 255</u>	<u>39 327</u>
	<u>85 705</u>	<u>54 779</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 197 392 KDT contre 318 887 KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banque Centrale de Tunisie	129 110	255 985
Avoirs chez les correspondants	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées sur les établissements financiers	182	437
	<u>197 392</u>	<u>318 887</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à un montant de 2 050 159 KDT contre 1 883 853 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Prêts et comptes rattachés	(1) 2 011 557	1 859 242
<i>dont leasing</i>	85 855	93 359
Comptes débiteurs de la clientèle	151 279	123 826
Total brut	<u>2 162 836</u>	<u>1 983 068</u>
Provisions	(112 677)	(99 215)
Total net	<u>2 050 159</u>	<u>1 883 853</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 765 799	1 663 794
<i>dont Leasing</i>	85 855	93 359
Autres crédits à la clientèle	87 966	50 667
Créances douteuses	149 590	136 308
Créances rattachées	8 202	8 473
	<u>2 011 557</u>	<u>1 859 242</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 12 102 KDT contre 15 097 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de transaction	11 228	14 126
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	80	177
	<u>12 102</u>	<u>15 097</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 302 276 KDT contre 297 068 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participation	166 863	158 880
Titres en portage	1 869	2 269
Titres d'investissement	132 001	133 095
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 713	3 765
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(2 170)	(941)
Total Net	<u>302 276</u>	<u>297 068</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 433 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 185 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Immobilisations corporelles	121 393	116 037
Immobilisations incorporelles	41 033	37 363
Valeurs brutes en fin de période	<u>162 426</u>	<u>153 400</u>
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	<u>50 433</u>	<u>52 185</u>

Note 7 – Actifs d’impôts différés

Les actifs d’impôts différés se sont élevés à 6 662 KDT au 31 décembre 2012 contre 4 186 KDT au 31 décembre 2011.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 948 KDT au 31 décembre 2012 contre 30 914 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Débiteurs divers	18 956	19 614
Comptes de régularisation	8 190	6 916
Comptes de Stock	373	237
Créances prises en charge par l’Etat	1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	0	2 492
Provisions /autres actifs	(160)	(82)
	<u>28 948</u>	<u>30 914</u>

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 70 118 KDT au 31 décembre 2012 contre 214 025 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	70 000	214 000
Dettes rattachées	118	25
	<u>70 118</u>	<u>214 025</u>

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 180 678 KDT au 31 décembre 2012 contre 142 424 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	132 148	115 768
Banques de dépôt	47 937	25 000
Organismes financiers spécialisés	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	259	1 328
	<u>180 678</u>	<u>142 424</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 806 245 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 1 727 985 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	897 866	755 336
Comptes d'épargne	512 746	468 363
CAT / BC et autres produits financiers	193 851	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	40 784	37 911
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	163 000	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	(2 002)	2 508
	<u>1 806 245</u>	<u>1 727 985</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 87 978 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 54 700 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt Obligataire	0	4 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 145	5 369
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	66 235	26 282
Crédit BIRD	316	316
Autres fonds extérieurs	15 382	17 873
Dettes rattachées à des ressources spéciales	292	252
	<u>87 978</u>	<u>54 700</u>

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 118 878 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 84 262 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	39 051	31 698
Créditeurs divers	60 984	40 350
Comptes exigibles après encaissement	5 677	0
	<u>118 878</u>	<u>84 262</u>

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social du groupe s'élève à 80 494 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 16 098 793 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2012 s'élève à 265 026 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables (*)	Résultat consolidé	Capitaux propres 2012
UBCI	80 494	150 819	175	12 897	244 385
UBCI FINANCE		1 344		(636)	708
GIS		7 732		155	7 887
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		488		(13)	475
UTP		2897		277	3 174
SICAV SALAMBO		1 219		(78)	1 141
SICAV HANNIBAL		429		(3)	426
SICAV UNIVERS		1 336		(152)	1 184
SICAV ALYSSA		5 449		197	5 646
TOTAL	80 494	171 713	175	12 644	265 026

(*) : Les données financières au 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

A. Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Montant du retraitement
CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		752
	<i>Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite</i>	<i>(1 151)</i>
	<i>Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite</i>	<i>1 902</i>
CH 7 : "Charges générales d'exploitation"		(258)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	<i>(258)</i>
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(319)
	<i>Constataion d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011</i>	<i>(319)</i>

B. Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraitée	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « <i>Revenus du portefeuille titre d'investissement</i> » vers CH5/PR6 : « <i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement</i> »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687 668 KDT contre un solde de 943 436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	514 482	763 635
En faveur de la clientèle	173 186	179 801
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marchés	94 404	97 620
<i>En devises</i>	<i>13 769</i>	<i>19 971</i>
<i>En dinars</i>	<i>80 635</i>	<i>77 649</i>
Cautions douanières	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
<i>En devises</i>	<i>25 205</i>	<i>32 644</i>
<i>En dinars</i>	<i>14 482</i>	<i>13 072</i>
Obligations cautionnées	6 164	6 287
	687 668	943 436

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 395 287 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 264 452 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>171 636</u>	<u>69 833</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>223 651</u>	<u>194 619</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>173 014</i>	<i>145 950</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>50 637</i>	<i>48 669</i>
	395 287	264 452

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2012, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 520 KDT contre 252 300 KDT au 31 décembre 2011.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	219	0
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	729 780	893 422
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	<u>1 682 609</u>	<u>1 777 759</u>

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat à terme	88 532 KDT
Vente à terme	26 796 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 118 296 KDT en 2012 contre un solde de 117 920 KDT en 2011. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 736	3 614
Produits sur opérations de crédit	108 175	102 006
Revenus assimilés	8 385	12 300
	<u>118 296</u>	<u>117 920</u>

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 38 275 KDT en 2012 contre un solde de 35 615 KDT en 2011. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenue de compte	2 687	2 078
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 678
	<u>38 275</u>	<u>35 615</u>

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 917 KDT en 2012 contre un solde de 7 725 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	75 316	10 355
Perte sur portefeuille titres commercial	(66 399)	(2 630)
	<u>8 917</u>	<u>7 725</u>

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2012 un montant de 14 817 KDT contre 13 036 KDT en 2011 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts /titre en portage	92	109
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	14 674	11 039
Dividendes sur portefeuille participation	51	529
Plus value cession titres de participation	0	1 359
	<u>14 817</u>	<u>13 036</u>

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 655 KDT en 2012 contre un solde de 44 360 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 190	31 701
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 672	1 792
Charges assimilées	1 541	3 178
	<u>43 655</u>	<u>44 360</u>

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 770 KDT en 2012 contre un solde de 12 972 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux provisions	19 496	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	312	166
Créances radiées	1 018	1 805
Récupération sur créances radiées	(125)	(206)
	<u>15 770</u>	<u>12 972</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 765 KDT en 2012 contre un solde de -697 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 866	477
Reprises de provisions	(88)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	0	(1 268)
	<u>1 765</u>	<u>(697)</u>

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 239 KDT en 2012 contre un solde de 6 137 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Impôt exigible	6 582	6 974
Impôt différé	(2 343)	(837)
	<u>4 239</u>	<u>6 137</u>

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2012 se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	12 644	22 882
Nombre d'actions ordinaires en circulation	16 098 793	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	0,785	1,510

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2012 un solde de 32 152 KDT contre 5 799 KDT au 31 décembre 2011, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	55 268	38 850
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	26 022	17 312
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	129 110	245 968
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	40 387	42 985
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(47 937)	(25 000)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(119 564)	(107 158)
	<u>32 152</u>	<u>5 799</u>

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265 026 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 644 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique au niveau de la société-mère « UBCI »

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées au niveau de la société-mère « UBCI », reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8 341 KDT, dont 5 007 KDT remontant à l'exercice 2011. Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5 011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéi à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3.2 Immobilisations corporelles de la société-mère « UBCI »

Les immobilisations corporelles de la société mère « UBCI » totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116.946 KDT, un cumul des amortissements de 79.221 KDT et une valeur nette de 37.725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1.418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

3.3 Etats financiers des filiales

Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers certifiés des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés « UBCI Finance », « Global Invest Sicar » et « UBCI Développement Sicar ».

Les contributions desdites sociétés dans les capitaux propres du groupe s'élèvent respectivement à 708 KDT, 7 887 KDT et 475 KDT.

4. Opinion

A notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie

UBCI pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'Observation

Nous attirons l'attention sur ce qui est mentionné au niveau de la note 2.9 « Modifications comptables » portant notamment sur les points suivants :

- Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation du résultat de la société-mère « UBCI » dudit exercice de 175 KDT.

- Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du groupe « UBCI », ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode de consolidation de certaines filiales. En effet, les sociétés « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS SICAV » et « ALYSSA SICAV » étaient consolidées par mise en équivalence en 2011, et par intégration globale en 2012.

La consolidation desdites sociétés par la méthode de l'intégration globale en 2011, a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs rubriques du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie, ainsi qu'une baisse du résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de 123 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia LOUZIR

Fayçal DERBEL